Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_139-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-139

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 novembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, Mme Annick MARTIN, M. Thierry LE CORRE, M. François BESOMBES, Mme Monique CAPITAINE, M. Eric MALLEJACQ, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, Mme Annie MOULLEC, Mme Elena PATY, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Elisabeth JANVIER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Fanch LE DOZE, Mme Hélène DERRIEN, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. Claude GUILLOU donne pouvoir à M. Yann ALLOT,
Mme Fabienne LE CALVEZ donne pouvoir à Mme Annick MARTIN,
M. Patrick HEMON donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Thierry LE CORRE,
M. Etienne LANG donne pouvoir à Mme Julie DUPUY,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Quentin LE GAILLARD donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU.

Secrétaire de séance : M. Gilles HUARD

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 26 présents, 33 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 a été adopté par 33 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 4 décembre au 4 février 2025

SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX, MATERIELS ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION

Mme Monique CAPITAINE, adjointe au Maire, expose :

La Ville de Concarneau a lancé une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, pour la fourniture de panneaux, matériels et accessoires de signalisation.

Cet accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. L'accord-cadre sera reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les montants des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre sont définis comme suit :

- Montant minimum : 5 000 € HT ;
- Montant maximum : 60 000 € HT.

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

La consultation a été lancée le 22 août 2025 (envoi en publicité au BOAMP et au JOUE). Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne le profil acheteur Mégalis le 22 août 2025. La date et l'heure limites de remise des offres étaient fixées au 3 octobre 2025 à 12 heures.

- Critères de sélection des candidatures : Les candidatures conformes et recevables étaient examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des entreprises.
- Critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251202-DELIB_2025_139-DE

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	**50%**
1.1-Evaluation du montant total en € TTC porté au Détail Quantitatif Estimatif (DQE non contractuel).	*40%*
1.2-Evaluation de la remise sur catalogue indiquée à l'acte d'engagement	*10%*
2-Valeur technique (jugée au regard du mémoire technique justificatif qui devra développer les sous-critères ci-dessous et suivant les stipulations du CCTP)	**25%**
2.1-Méthodologie des conditions administratives et services proposés (prise de commande, relation client, SAV, proposés : modalités de livraison proposées, moyens mis en œuvre en cas d'indisponibilité, de produits commandés…).	*10%*
2.2-Appréciation des éléments qualitatifs des produits au regard de l'étude des fiches techniques et des échantillons lors de la réalisation de tests (montage, démontage, mise en œuvre…)	*15%*
3-Délai de livraison (jugé sur la base du délai total inscrit à l'article 5 de l'Acte d'Engagement).	**20%**
3.1-Délai de livraison en mode "classique" en jours ouvrés.	*10%*
3.2-Délai de livraison en mode "urgence" en jours ouvrés.	*10%*
4-Valeur environnementale (*jugée sur la base d'une note précisant les dispositions environnementales proposées et mises en place pour l'exécution de la prestation. Cette note devra présenter les moyens mis en œuvre pour la valorisation, le traitement et l'élimination des déchets générés par l'exécution des prestations.*)	**5%**

Nombre d'offres remises dans les délais : 3 à savoir
- KELIAS (44800 Saint-Herblain) ;
- BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX (25770 Chemaudin et Vaux) ;
- SIGNAUX GIROD (39400 Bellefontaine).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2025. Le classement après application des critères est le suivant :

Entreprises	Note Prix / 50	Note Valeur Technique / 25	Note Délai livraison / 20	Note Environn. / 5	Note globale / 100	Classement
KELIAS	37.15	25	20	5	87.15	2
BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX	28.47	23	13	5	69.47	3
SIGNAUX GIROD	50.00	25	15	5	95.00	1

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD, économiquement la plus avantageuse selon les critères de jugement annoncés, pour un montant issu de l'évaluation du Détail Quantitatif Estimatif de 14 495,11 € TTC. Il est rappelé que le montant minimum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (1 an) est de 5 000 € HT et le montant maximum de 60 000 € HT.
Vu l'avis favorable de la commission Moyens Généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet accord-cadre pour la fourniture de panneaux, matériels et accessoires de signalisation, et à le notifier à l'entreprise SIGNAUX GIROD, après l'attribution prononcée par la Commission d'Appel d'Offres du 12 novembre 2025.

A Concarneau, le 4 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 04/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU